























N' d'épreuve FFM	928 Organisateu
Moto-Club	DULLITTORAL
N' d'affillation	4774
Date	29 ET 30 OCTOBRE 2016
Lleu	CIRCUIT BERNARD GOUVART
Organisateur technique	PASCAL DARCOURT
Adresse	ROUTE DES DUNES LOON PLAGE
E-mall	
Téléphone	0601632960



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 | Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BRONDY GERARD	Licence :
Président du Jury (Délégué FFM)	LAMOUREUX PATRICK	Licence :
Membre du Jury	MELLELIO JEAN DALII	Licence :
Membre du Jury	SCHOTS FREDERIC	Licence :
Commissaire technique responsable	TISON SERGE	Licence :
Bernancable du chronométrage	VOISIN VALERIE	Licence:

Article 3 Catégories & Engagements

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

1	Nom de la catégorie	Age ınini	Age maxi	Cylindrée
60	Motos CFS 1 & 2 (H&F)	18 ans		175 à 250cc 2T & 251 à 650cc 4T
1	Motos CFS 3 (H&F)	15 ans	*	100 à 150cc 2T & 100 à 250cc 4T
Σ	Motos Vétérans (H&F)	37 ans		100 à 500cc 2T & 100 à 650cc 4T
100	Quads Scratch	15 ans		550cc 2T et 4T maxi
D Pen	Quads Féminines	18 ans	€	Cylindrée libre
	Quads Vétérans	37 ans		Cylindrée libre
7	Juniors 125cc 2T	13 ans	17 ans	125cc 2T maximum
Junior	Juniors 250cc 4T	15 ans	17 ans	250cc 4T maximum
Espoirs	Espoirs Minimes	11 ans	13 ans	85cc 2T maximum
	Espoirs Cadets	14 ans	16 ans	85cc 2T maximum
	Espoirs 150cc 4T	11 ans	16 ans	150cc 4T maximum

Engagement:

Site Internet: ENGAGE SPORTS

Contact: HERMANT SERGE

Adresse: ROUTE DES DUNES LOON PLAGE

Téléphone: 0665512807

E-mail: Isabelle.andrieux@irolmall.fr







Article 4 Controles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenclés à la FFM désireux de participer à la 🔃 oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus) manifestation: ☐ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-Indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalle constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Médicalisation de la manifestation Article 6

Médecin responsable médical	G. WOLLAERT MEDECIN URGENTISTE		
Nombre de secouristes	30	Nombre d'ambulance(s)	2
	CENTRE MOSPITALIER DUNKEROUE	Temps de trajet (en min)	30 NAVALES HIVE

Article 7 Le site de pratique

Accès : Nom du site CIRCUIT BERNARD GOUVART Adresse Route des Dunos - 59279 LOON PLAGE

Capacité Moto: 240 (voir Art. 3-e des RTS)

Capacité Quad : 200 (voir Art. 3-e des RTS)

Caractéristiques:

Longueur du circuit	6km270
Largeur minimum sur 90% de la piste	
Largeur de la grille	
Longueur de la ligne droite de départ	
Nombre d'OCP*	FO
*Officiels Commissoires de Piste	



Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date:

MINUTE AND THE

MOTO club du LITTORAL 59

Visa de la FFM

Date: 17/10/16 Numéro: 16/0983



Fédération Française de Motocyclisme - Direction des sports et de la réglementation 74, avenue Parmentier - 75011 Paris - Tél. 01 49 23 77 09 - Fax 01 49 23 77 23 - e-mail : epreuves@fimoto.com - www.linuto.org

20ème RONDE DES SABLES - 29 et 30 octobre 2016



REGLEMENT



Article 1

Le MOTO CLUB DU LITTORAL 59 organise une épreuve motocycliste inscrite au Championnat de France des Courses sur Sable de la Fédération Française de Motocyclisme. La 20ème RONDE DES SABLES se déroulera les samedi 29 et dimanche 30 octobre 2016.

Article 2 - Définition

L'Endurance tout terrain sable se disputera en conformité avec les prescriptions des règlements de la Fédération Française de Motocyclisme, du Championnat de France des Sables Dragon ainsi que du règlement spécifique de l'épreuve auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Article 3 : Circult

La piste sera longue de 6500 m, sa largeur sera de 8 mètres minimum, sauf à l'emplacement de la chicane de pointage. Les courses se dérouleront dans le sens des aiguilles d'une montre.

Article 4 : Engagements, licences

Les engagements à l'épreuve de la Ronde des Sables 2016 se font sur le site Internet « engage sport ».

Le droit d'engagement est fixé à 144 €uros pour les motos ou les quads. Tarif spécial (124 €uros) pour les licenciés du MOTO CLUB DU LITTORAL. Il ne sera pris en compte que les fiches d'engagement dûment complétées et accompagnées du droit d'engagement.

Pour les non licenciés, montant de l'engagement plus 60 € pour une licence une manifestation (prévoir certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an)

Article 5 : Parking

Il ne sera autorisé qu'un véhicule par pilote inscrit à la 20^{ème} Ronde de Sables et il aura obligation de quitter le parking après avoir effectué son épreuve. Le pilote et ses accompagnateurs devront se soumettre à cette obligation pour la bonne organisation des différentes épreuves.

Article 6 : vérification; administrative et technique

Les vérifications administratives et techniques auront lleu sur le site du Ball Trap, à l'extérieur du Circuit, selon les horaires ci-joints.

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

- permis de conduire ou certificat d'aptitude au sport motocycliste
- licence F.F.M. 2016, ou certificat médical de non contre-indication datant de moins de six mois pour la licence 1 manifestation (les photocopies de licence et/ou déclarations de perte ou de vol ne seront pas acceptées)
- carte d'identité ou passeport
- pour les MINEURS, présence obligatoire d'une personne agissant en qualité de père, de mère ou de tuteur ave une autorisation parentale et présenter à l'organisateur une plèce d'identité afin de vérifier le lien de parenté avec le pilote mineur.
- Un extincteur à jour de validité et plombé
- L'organisateur remettra à chaque concurrent, un moyen d'identification dont le port sera obligatoire durant l'épreuve. Il sera remis un bracelet au pilote qui aura obligation de se présenter en personne aux vérifications administratives.
- Les mécanos et le panneauteur devront également se présenter aux vérifications administratives avec le pilote et devront être âgés de 16 ans révolus.
- Les sponsors présents sur les plaques et dossards sont obligatoires. Les machines devront porter les numéros de course sur les plaques : 3 pour les motos (avant, côté droit et gauche), 2 pour les quads (avant et côté droit)

Attention: tout concurrent qui sera surpris avant l'épreuve à circuler sur le parcours ou sur les dunes environnantes sera interdit de départ et ne pourra prétendre à aucun remboursement. Tout pilote ayant un comportement dangereux sur la piste ou en dehors sera exclu du classement. Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs et de leur staff technique.

Article 7 : EQUIPEMENT DU PILOTE

Selon règles F.F.M en vigueur et règlement du Championnat des courses sur Sable vérification du casque et protection dorsale. Extincteur obligatoire + tapis environnemental

Article 8 : Chronométrage

Chaque pilote devra prévoir un chèque de caution de 200 €uros établi à l'ordre de la F.F.M.

Article 9 : ZONES DE PANNEAUTAGE ET RAVITAILLEMENT

Les zones de panneautage et de ravitaillement ne seront accessibles qu'aux personnes munies d'un bracelet (soit mécano, soit panneauteur). L'accès au parc d'assistance est interdit aux jeunes de moins de 16 ans, hormis aux pilotes participants à la course en cours.

Des contrôles seront effectués à l'entrée de ces zones

Les pilotes devront veiller également à ce que leur bracelet soit bien visible en cas de contrôle

Tout outillage à moteur thermique dans le parc de ravitaillement est interdit.

Article 10 - ENGAGEMENT DU PILOTE - PLAN VIGIPIRATE -

Le pilote et ses accompagnateurs s'engagent à se soumettre aux contrôles dictés par l'organisateur dans le cadre du plan Vigipirate (contrôle visuel des camions, voitures, camping cars, remorques, etc...).

Article 11 : Réclamation

Toute réclamation sera effectuée auprès du Directeur de course et sera accompagnée d'un chèque de 75 €uros à l'ordre de la F.F.M. avec motif écrit par le pilote et dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats.

Article 12 . Assurance

Le MOTO CLUB DU LITTORAL a contracté une assurance responsabilité civile organisateur, conforme à la législation en vigueur auprès de la compagnie GRAS ET SAVOYE.

Article 18 : Annulation, report de l'épreuve

Dans l'hypothèse ou le départ de l'épreuve ne pourrait avoir lieu pour quelques motifs que ce soit, et de manière non exhaustive, le MOTO CLUB DU LITTORAL ne serait redevable envers les concurrents que du montant de l'engagement avec une retenue de 10 € pour frais de dossier. Dans tous les cas, les concurrents ne pourront prétendre à aucune indemnité.

Article 12 : PRIX

La distribution des prix aura lieu sur le circuit (voir horaires ci-joints)

MOTO club du LITTORAL 59







PROGRAMME

20ème RONDE DES SABLES

HORAIRES VERIFICATIONS : *

VENDREDI 28 OCTOBRE 2016

ESPOIRS ET JUNIORS : vérification administrative et technique de 18 heures à 20 heures

SAMEDI 29 OCTOBRE 2016

ESPOIRS ET JUNIORS : vérifications administrative et technique de 7 H 30 à 8 H 30

QUADS : vérifications administrative et technique de 9 H 00 à 12 H 00 MOTOS AMATEURS: vérifications administrative et technique de 13 H 30 à 18 H 00

DIMANCHE 30 OCTOBRE 2016

CHAMPIONNAT DE FRANCE : Vérifications administrative et technique De 9 H 00 à 11 H 00

HORAIRES DES COURSES

SAMEDI 29 OCTOBRE 2016

ESPOIRS : de 9 H 00 à 10 H 00 JUNIORS : de 10 H 30 à 12 H 00

REMISE DES PRIX: 13 HEURES

12 H 30 - 14 H 00 : REFECTION PISTE - PAUSE DEJEUNER

QUADS: de 14 H 00 à 16 H 00 17 H 00: REMISE DES PRIX

DIMANCHE 30 OCTOBRE 2016

MOTOS AMATEURS: de 9 H 30 à 11 H 30

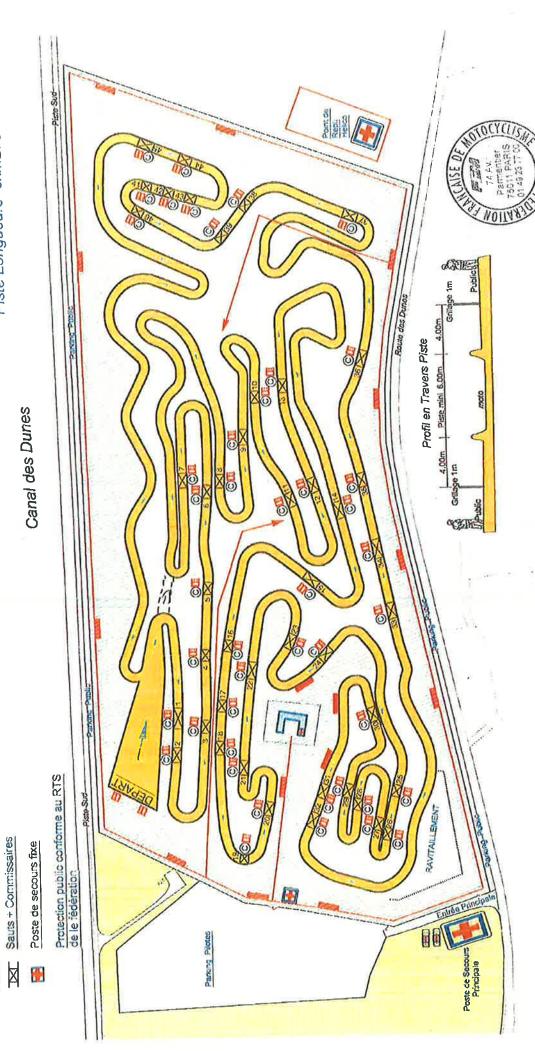
11 H 30 - 13 H 00 : REFECTION PISTE - PAUSE DEJEUNER

CHAMPIONNAT DE FRANCE : de 13 H 30 à 16 H 00

17 H 00 - REMISE DES PRIX

* Les horaires des vérifications sont donnés sous réserve.





CIRCUIT B.GOUVART LOON-PLAGE Piste Longueurs 6km270

Extincteur Commissaires

20

Porte antrée secours Accès secours Zonnes Public The sour





ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR

DTW1991 Underwriting Limited atteste que l'organisateur

MOTO CLUB DU LITTORAL

59279

LOON PLAGE

Est assuré pour la manifestation

20ème RONDE DES SABLES

Type

COURSE SUR SABLE

CATEGORIE

NATIONALE

lieu

CIRCUIT BERNARD GOUVART-ROUTE DES DUNES LOON PLAGE

N° D'AGREMENT

928

Dates

Du: 29/10/2016

Au:

30/10/2016

DUREE:

2 JOURS

Par contrat n° 508 744 /

610

COUVERTURE : conformément aux dispositions legislatives et réglementaires du Code du Sport Français :

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- 500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'organisateur ou aux participants envers les représentants de l'État ou toute autre autorité publique participant à l'application de la loi, à l'organisation ou au contrôle du rassemblement ou de l'événement, ou envers leurs ayants droits, en raison de dommages corporels ou matériels causés auxdits représentants ;

Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'État, aux départements et aux municipalités pour tous les dommages causés par les fonctionnaires, officiers ou soldats ou leurs équipements.

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les Epreuves NOCTURNES UNIQUEMENT : la garantie s'applique automatiquement jusqu' à 2H le jour suivant la manifestation

Franchise

La partie responsabilité civile exclut les premiers 500,00 € de chaque demande d'indemnisation au titre de dommage matériel causé aux biens d'autrui.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

* Police souscrite par la FFM au nom de

MOTO CLUB DU LITTORAL

qui lui est affilié auprès de DTW 1991 Underwritting Limited .



Villeurbanne, le

26-sept-16

GRAS SAVOYE, société de courtage d'assurance et de réassurance

Bat. C1 - pôle Pixel, 26 rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France tél 33(0)4.72.34.90.20 - Fax : (0)4.72.34.90.29

Siège Social : Immeuble Quai 33 - 33 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. http://www.grassavoye.com.
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637.
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (http://www.orias.fr).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9